



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-1 Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 mars 2023

Monsieur Le Président présente le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 mars 2023.

Le Comité Syndical, par 31 voix POUR, par 0 voix CONTRE, 0 abstention,
approuve le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 8 mars 2023.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-2.1 Modification de la délibération n°07122022-4 relative au recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (ATA) et à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (ASA)

Le SIRTOM se trouve confronté ponctuellement à des besoins en personnel à titre occasionnel pour faire face à l'absence du personnel en congés annuels, en délégation syndicale ou en formation, mais également à des besoins temporaires ou saisonniers, notamment pour la dotation des bacs et sacs de collecte, la distribution de courriers, des actions de communication/prévention, de chauffeurs d'ampliroll, de ripeurs ou à un surcroît de travail administratif.

De plus, le SIRTOM doit faire face momentanément à un surcroît de travail administratif lié à un piratage informatique (saisie de fichiers), à la réorganisation et à l'optimisation des circuits de collecte et aux missions de prévention.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur Le Président propose au Comité Syndical la délibération suivante, ajoutant deux postes d'adjoint administratif à la délibération n°07122022-4 soit au total 3 postes.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (ATA) ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (ASA) ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention:

Décide :

D'autoriser Monsieur Le Président à recruter 12 postes d'adjoint technique et 3 postes d'adjoint administratif, à temps complet, dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour faire face à :

1° un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs (ATA),

2° un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs (ASA).

Monsieur Le Président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions exercées, leur expérience et leur profil.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-2.2 Modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Président propose pour anticiper le futur départ en retraite de la directrice et afin d'élargir les possibilités de candidature la création de :

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide, en vue d'anticiper le futur départ en retraite de la directrice et afin d'élargir les possibilités de candidature la création de

- 1 poste d'attaché territorial à temps complet,

Autorise Monsieur Le Président à procéder aux démarches administratives correspondantes,

Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit DE THORE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-3 Approbation du Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion de l'exercice 2022 est dressé par Monsieur Serge OLIVON, Comptable Public, Responsable du service de gestion comptable de Laon.

Il est proposé d'approuver le compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier en concordance avec le compte administratif du budget 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avis favorable des membres du Bureau, **Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

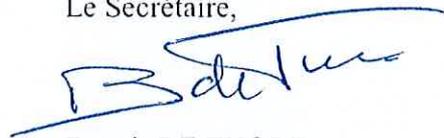
Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire,



Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-4 Approbation du Compte Administratif 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

La présentation ci-dessous répond donc à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre. Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s) et budget supplémentaire éventuels, compte administratif.

Le compte administratif se définit comme « le bilan financier » et présente les résultats de l'exécution du budget de l'année. A la différence du compte de gestion, le compte administratif est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. Le compte administratif doit être impérativement voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré (article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le compte administratif 2022 a été joint à la convocation.

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :

Dépenses de fonctionnement : 11 068 633.35 € dont 142 377.28 € de rattachements

Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

- ❖ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** pour un montant total réalisé de 1 674 729.56 € dont 52 057.28 € de rattachements.

La différence constatée entre les prévisions et les réalisations est de -2.67% (prévu/réalisé).

Elles couvrent notamment les dépenses de carburant à hauteur de 610 080.69 € (+7.77% en lien direct avec l'évolution constante à la hausse du prix du litre), l'entretien du matériel roulant effectué en régie par le garage, à hauteur de 387 699.69 € soit -2.34%.

Les contrats de prestations de service s'élèvent à 279 903.08 €, la différence constatée entre les prévisions et les réalisations est de -5.12%. Les prévisions budgétaires du compte 611 s'élevaient à 295 000 €.

- ❖ **Chapitre 012 : Charges de personnel** pour un montant réalisé de 3 693 890.91€ soit 159 797.09 € de moins que la prévision budgétaire.

L'effectif du SIRTOM au 31 décembre 2022 comptait 66 agents titulaires ou stagiaires. En cours d'année, il est fait appel à des agents contractuels en fonction des besoins et des postes.

- ❖ **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**

Réalisation de 4 870 712.70 € dont 4 646 261.80€ de contribution à Valor'Aisne et un rattachement de 90 320.00 €.

- ❖ **Chapitre 66 : Charges financières**

Le montant du paiement des intérêts des emprunts s'élève à 48 589.64 €.

❖ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

Réalisation de 3 611.40 € correspondant à des cessions de l'actif et des titres annulés.

❖ **Chapitre 42 Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 777 099.14 €.

Recettes de fonctionnement : 11 701 978.99 € dont 561 379.40 € de rattachements

Réparties selon les chapitres suivants :

❖ **Chapitre 013 : Atténuation de charges** pour un montant réalisé de 160 148.05 € correspondant au remboursement des arrêts pour accident du travail, longue maladie et longue durée.

❖ **Chapitre 70 : Produits de services** pour un montant de 1 342 050.34 € (dont 117 379.40 € de rattachements) sur 928 600.00 € inscrits au budget correspondant à :

- La vente des cartes de déchetteries soit 41 750 €, soit environ une centaine de professionnels ayant acheté une carte
- Les conventions de prestations de service dans le cadre du ramassage des déchets des professionnels,
- La vente des matériaux qui ont vu leur cours augmenter au premier semestre de l'année 2022 pour diminuer ensuite alors que les prévisions avaient été établies au plus bas au regard de la situation économique de 2021.

❖ **Chapitre 74 : Dotations et participations** pour un montant 9 745 158.54 € (dont 444 000 € de rattachements) qui correspond essentiellement :

- aux contributions des EPCI adhérents pour un montant de 8 335 497.00 €,
- au soutien des éco-organismes (CITEO, etc.) pour un montant de 1 328 314.16 € dont 444 000.00 € de rattachements,
- à la compensation inflation versée par l'Etat pour un montant de 80 405.00 €

❖ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante** pour un montant de 192 811.71€ correspondant à la participation des agents sur les chèques déjeuner, la convention Ville de LAON et la participation aux frais d'élimination des déchets d'amiante. Une recette exceptionnelle sur la détaxation des carburants a été perçue au titre des exercices 2020 et 2021 (68 509.74€)

❖ **Chapitre 77 : Produits exceptionnels** pour un montant de 195 293.97 €.

Ce montant correspond entre autres aux pénalités de retard appliquées à un fournisseur pour un montant de 181 287.38 € ainsi qu'aux produits de cession d'immobilisation pour 2 831.40€ et autres diverses recettes pour 11 175.19€

❖ **Chapitre 42 : Amortissement des subventions d'équipement** pour un montant de 66 516.38 € (compte 777).

Dépenses d'investissement : 3 349 243.44 € et 1 682 403.00 € de restes à réaliser

Lors du vote du budget primitif 2022, les dépenses d'investissement ont été votées par opération :

- Opérations non affectées et écritures d'ordre,

- Aménagement de l'ancienne décharge,
- Collecte du Verre,
- Collecte sélective,
- Acquisition matériel de bureau et informatique,
- Déchetteries,
- Complexe,
- Communication,
- Prévention.

Le détail des réalisations de ces opérations est le suivant :

- ❖ **Opérations non affectées et écritures d'ordre**, pour un montant de 581 202.93 € comprenant :
 - L'amortissement des subventions d'investissement sur les biens amortis : 66 516.38 €
 - Le remboursement du capital de la dette d'un montant de 514 686.55 €
- ❖ **La collecte du verre** pour un montant de 80 556.00 €, correspondant à l'achat de conteneurs à verre et l'avance pour l'achat d'un tracteur. Restes à réaliser : 242 146.00€ pour solde du camion verre.
- ❖ **Aménagement de l'ancienne décharge** pour un montant de 14 904.00 €, correspond à l'achat de divers matériels.
- ❖ **Collecte sélective** pour un montant de 2 427 979.85 €, correspond principalement à la mise en place des bornes AV, à l'achat d'une BOM et de bacs de collecte. Restes à réaliser 1 340 059.00 € pour 5 BOM
- ❖ **Matériel de bureau et informatique** pour un montant de 9 657.76 €. Restes à réaliser 19 092.00€ pour l'hébergement du serveur.
- ❖ **Déchetteries** pour un montant de 151 085.40 € qui correspond à l'achat de bennes pour les déchetteries, la télésurveillance, des panneaux de signalétique et de travaux. Restes à réaliser 31 585.00 € pour la télésurveillance et travaux
- ❖ **Complexe** pour un montant de 22 552.13 €, correspondant à l'achat de divers travaux et matériels. Restes à réaliser 47 424.00 € pour la maîtrise d'œuvre
- ❖ **Communication** pour un montant de 1 438.80 €, correspond au renouvellement d'une licence. Restes à réaliser 2 097 € pour un stand
- ❖ **Prévention** pour un montant de 59 866.57 €, correspond à l'achat de composteurs et bio-seaux.

Recettes d'investissement : 2 594 451.96 € et 1 746 505 € de restes à réaliser

Les recettes d'investissements sont constituées par :

- Le remboursement du Fonds de compensation de la TVA pour un montant de 92 914.05
- La dotation aux amortissements pour un montant de 777 099.14 €
- Une plus-value de cession de matériels réformés pour 2 831.40€.
- Excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 155 922.79€.

Les restes à réaliser correspondent à un emprunt de 1 690 000.00€ pour financer les investissements et 56 505.00 € de subvention pour les bornes AV

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- **Elit** Monsieur PHILIPPOT Claude, Président de séance, pour l'approbation du compte administratif 2022 présenté par Monsieur Eric DELHAYE, le président en exercice ;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Approuve** le compte administratif 2022 en l'absence de Monsieur Le Président qui, s'étant retiré, n'a pas pris part au vote ;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 314 236.99€		1 413 829.21€		2 728 066.20€
Opérations de l'exercice (y compris 1068)	11 068 633.35€	11 701 978.99€	3 349 243.44€	2 594 451.96€	14 417 876.79€	14 296 430.95€
TOTAUX	11 068 633.35€	13 016 215.98€	3 349 243.44€	4 008 281.17€	14 417 876.79€	17 024 497.15€
Résultat de clôture		1 947 582.63€		659 037.73€		2 606 620.36
Restes à réaliser			1 682 403.0€	1 746 505.00€	1 682 403.00 €	1 746 505.00€
TOTAUX CUMULES		1 947 582.63€	1 682 403.0€	2 405 542.73€	1 682 403.00 €	4 353 125.36 €
Résultats Définitifs		1 947 582.63€		723 139.73€		2 670 722.36 €

- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du Compte Administratif 2022.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire,



Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-5 Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice	633 345.64 €
Résultat antérieur reporté (002 du CA N-1)	+1 314 236.99 €
Résultat à affecter	+ 1 947 582.63 €

Investissement

Résultat de l'exercice	-754 791.48 €
Solde d'exécution N-1	+ 1 413 829.21€
Résultat N - (N-1)	+ 659 037.73€

Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 64 102.00 €
Dépenses 001 (Besoin de financement)	
Recette 001 (Excédent de financement)	+ 723 139.73 €
Reprise	+ 1 947 582.63 €
Affectation en réserve Recettes 1068	
Report en fonctionnement recette 002	+ 1 947 582.63 €

Considérant que la reprise du résultat 2022 doit être effectuée en totalité et qu'elle intègre le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser, il est proposé de reprendre les résultats de l'exercice 2022 et d'inscrire au budget primitif 2023 :

- l'excédent de financement de la section d'investissement (article 001) : + 659 037.73 €
- le report en fonctionnement (article 002.) : + 1 947 582.63 €
- l'affectation en section d'investissement (compte 1068) : +0.00 €

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **D'effectuer** l'affectation des résultats de l'exercice 2022 au Budget 2023 tel que présentée.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-6 Budget Primitif 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015 a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

La présentation ci-dessous répond donc à ces obligations.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptable : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientation budgétaire, budget primitif, décision(s) modificative(s) et budget supplémentaire éventuels, compte administratif.

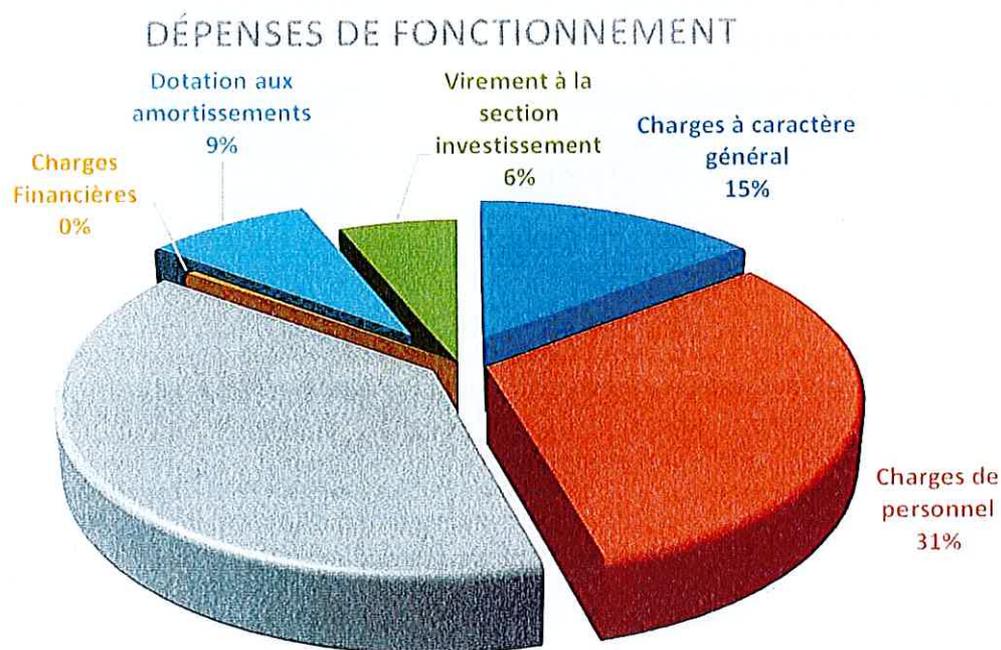
Le projet de budget primitif 2023 joint en annexe 3 et 4 à la convocation s'élève à

13 019 768€ en fonctionnement et à 5 590 613 € en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2023

DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	
13 019 768 €	13 019 768 €
INVESTISSEMENT	
5 590 613 €	5 590 613 €
TOTAL BUDGET	
18 610 381 €	18 610 381 €

Dépenses de fonctionnement : 13 019.768 €



Les principales dépenses sont réparties selon les chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 : Charges à caractère général pour un montant prévisionnel de 1 889.799€**

Le compte 60622 carburant d'un montant de 577 850.00 € est en augmentation seulement de 2% par rapport aux prévisions 2022 et de -5% par rapport au compte administratif grâce à l'optimisation des tournées de collecte prévue avant la fin du 1er semestre 2023.

Le poste 61551 Entretien et réparation du matériel roulant à hauteur de 395 000 € s'explique par les réparations de l'ensemble du parc de véhicules par nos mécaniciens.

Le compte 611 Contrats de prestation de service se décompose de la manière suivante :

Il augmente de 35% par rapport à 2022. Cette forte hausse s'explique notamment par une augmentation des coûts de prestations, la mise en place de prestations nécessaires aux évolutions techniques des services et des frais ponctuels notamment ceux liés à la gestion de la cyberattaque de notre serveur.

Analyse des eaux de déchetterie	4 000 €	Dépenses Réglementaires
Lixiviats ancienne décharge	115 000 €	
Analyses ancienne décharge	17 000 €	
Qualité des eaux	3 500 €	
Eaux de ruissellement	6 000 €	
Rélevé altimétrique	1 200 €	
Biogaz	2 900 €	
Rapport annuel	3 400 €	
RGPD	7 000 €	
Analyses légionella site / déchetteries	1 200 €	
Assistance maîtrise d'œuvre communications électroniques et informatique	4 600 €	
Télésurveillance des déchetteries	3 100 €	
Lavage PAV	50 400 €	
Conseil juridique	12 000 €	
Agora	1 000 €	
Prestation vêtements de travail	46 000 €	
Location GPS	9 520 €	
Interventions télésurveillance	12 000 €	
Collecte de batteries déchetteries	1 000 €	
Collecte huile garage	250 €	
XDémat	1 100 €	
Hébergement et nom de domaine site internet	1 500 €	
Boites mails exchange et open 365	1 900 €	
Gesbac Mise à dispo d'un serveur	450 €	
Amiante prestation	3 000 €	
La poste collecte primo	900 €	
Détaxation gasoil	6 000 €	
Défiscalisation TVA	30 730 €	
Dépannages BOM	6 000 €	
Système de déchetterie	10 000 €	
Contrôle accès pro	6 600 €	
Gestion piratage	30 000 €	
Suivi des smartphones déchetteries	3 100 €	
Dati	1 500 €	
Déplacements deux compteurs	2 000 €	
Autres	8 500 €	
TOTAL	397 350 €	

Inscription vers BP 2023 397 500€

❖ **Chapitre 012 : Charges de personnel pour un montant prévisionnel de 4 077 583€**

Les charges de personnel augmentent de 5.81 % de budget primitif à budget primitif représentant 31 % des dépenses de fonctionnement.

L'écart entre 2022 et 2023 s'explique notamment par la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022, augmentation du minimum de traitement indiciaire au 1^{er} janvier 2023, l'évolution du régime indemnitaire accordé en fin d'année 2022 et les évolutions de carrière habituelles.

Par ailleurs le recours à du personnel contractuel non permanent est nécessaire notamment pour faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité qui nécessitent à eux seuls la création de 15 postes.

- ❖ Un virement à la section d'investissement (023) d'un montant de 776 330 € autofinance une partie des investissements.

❖ **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 4 039 383 €**

Le compte 65311 indemnités de fonction est alimenté pour un montant de 38 000 €

La contribution à Valor'Aisne, au compte 65541, constitue une part importante des dépenses réelles de fonctionnement inscrite à hauteur de 4 898 100 € (+5%) soit 44 % des dépenses réelles de fonctionnement

	Année de référence pour le calcul du tonnage	Tonnage retenu pour le calcul de la cotisation	Prix à la tonne	Population de référence	Cotisation à l'habitant	Cotisation totale	% Evolution de la cotisation
BP2018 HT TOTAL	2017	17490,89	70,13 €	89487	19,55 €	2 976 106,97 €	
BP2018 TTC TOTAL	2017	17490,89	77,14 €	89487	21,51 €	3 273 717,67 €	-9,32%
BP2019 HT TOTAL	2018	17078,31	70,13 €	89216	19,55 €	2 941 874,68 €	
BP2019 TTC TOTAL	2018	17078,31	77,14 €	89216	21,51 €	3 236 456,99 €	-1,14%
BP2020 HT TOTAL	2019	16374,43	72,64 €	88647	19,53 €	2 920 714,51 €	
BP2020 TTC TOTAL	2019	16374,43	79,90 €	88647	21,48 €	3 212 454,52 €	-0,74%
BP2021 HT TOTAL	2020	17111,65	82,94 €	88297	19,53 €	3 143 680,66 €	
BP2021 TTC TOTAL	2020	17111,65	91,23 €	88297	21,08 €	3 422 396,59 €	6,54%
BP2022 HT TOTAL	2021	17054,65	94,85 €	87742	21,53 €	3 506 718,81 €	
BP2022 TTC TOTAL	2021	17054,64	104,34 €	87742	23,19 €	3 814 218,12 €	11,45%
BP2023 HT TOTAL	2022	16129,88	105,00 €	87327	23,07 €	3 708 271,29 €	
BP2023 TTC TOTAL	2022	16129,88	115,50 €	87327	24,82 €	4 030 055,58 €	5,66%

Flux de déchets	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2021	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2022	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2023	Evolution prix à la tonne	Evolution en %	Tonnages 2022 effectif pour le calcul	Taux de tva	Total traitement HT	Total traitement TTC
Encombrants	97,00 €	109,86 €	129,94 €	20,08 €	18,28%	3538,81	10%	459 832,97 €	505 816,27 €
Bois	35,00 €	36,00 €	37,58 €	1,58 €	4,39%	1793,13	10%	67 385,83 €	74 124,41 €
Souches	45,00 €	52,00 €	54,00 €	2,00 €	3,85%	179,74	5,50%	9 705,96 €	10 239,79 €
Gravats Valo	0,25 €	0,25 €	0,25 €	- €	0,00%	2451,1	5,50%	612,78 €	646,48 €
Déchets verts	22,60 €	28,51 €	31,56 €	3,05 €	10,70%	3092,95	5,50%	97 613,50 €	102 982,24 €
Pâtres	63,00 €	72,00 €	93,48 €	21,48 €	29,83%	447,4	5,50%	41 822,95 €	44 123,21 €
Bases	502,00 €	502,00 €	549,68 €	47,68 €	9,50%	0,194	10%	106,64 €	117,30 €
Peintures	335,00 €	335,00 €	353,85 €	18,85 €	5,63%	5,005	10%	1 771,02 €	1 948,12 €
Solvants	310,00 €	310,00 €	356,65 €	46,65 €	15,05%	0,328	10%	116,98 €	128,68 €
Aérosols	1 150,00 €	1 150,00 €	1 185,58 €	35,58 €	3,09%	0,93	10%	1 102,59 €	1 212,85 €
EVS	360,00 €	360,00 €	405,80 €	45,80 €	12,72%	6,98	10%	2 832,48 €	3 115,73 €
Produits non identifiés	905,00 €	905,00 €	886,53 €	- 18,47 €	-2,04%	24,72	10%	21 915,02 €	24 106,52 €
Produits phytosanitaires	1 328,00 €	1 328,00 €	1 383,62 €	55,62 €	4,19%	0,66	10%	913,19 €	1 004,51 €
Acides	805,00 €	805,00 €	933,15 €	128,15 €	15,92%	0,08	10%	74,65 €	82,12 €
Combustibles	1 322,00 €	1 322,00 €	1 429,23 €	107,23 €	8,11%	0,02	10%	28,58 €	31,44 €
Filtres à huiles	313,00 €	313,00 €	355,41 €	42,41 €	13,55%	0,12	10%	42,65 €	46,91 €
Amiantes	90,00 €	90,00 €	101,95 €	11,95 €	13,28%	0	10%	- €	- €
Huiles alimentaires	- €	- €	- €	- €	0,00%	0,82	10%	- €	- €
Huile de vidange	340,00 €	340,00 €	35,08 €	- 304,92 €	-89,68%	35,08	5,50%	1 230,61 €	1 298,29 €
DIB	65,00 €	65,00 €	70,00 €	5,00 €	7,69%	0	5,50%	- €	- €
Pneus	85,00 €	85,00 €	159,30 €	74,30 €	87,41%	10,75	10%	1 712,48 €	1 883,72 €
Mise en balles	35,00 €	35,00 €	35,00 €	- €	0,00%	426,95	5,50%	14 943,25 €	15 765,13 €
Déchets verts pap	22,60 €	28,51 €	31,56 €	3,05 €	10,70%	2358,41	5,50%	74 431,42 €	78 525,15 €
TOTAL						14 374,18 €	TOTAL	798 195,55 €	867 198,88 €

TOTAL CONTRIBUTION VALOR AISNE	4 897 254,45 €
INSCRIPTION VERS BP 2023	4 898 100,00 €

Le compte 65738 pour un montant de 16 000€ correspond à la cotisation CNAS.

Le compte 6574 pour un montant de 3 100€ correspond aux aides des couches lavables et eco gobelets.

Le compte 65888 pour un montant de 170 000 € concerne le remboursement des frais précisés par conventions signées avec Valor'Aisne, inhérents aux frais de gestion partagée du site de Laon.

❖ Chapitre 66 : Charges financières

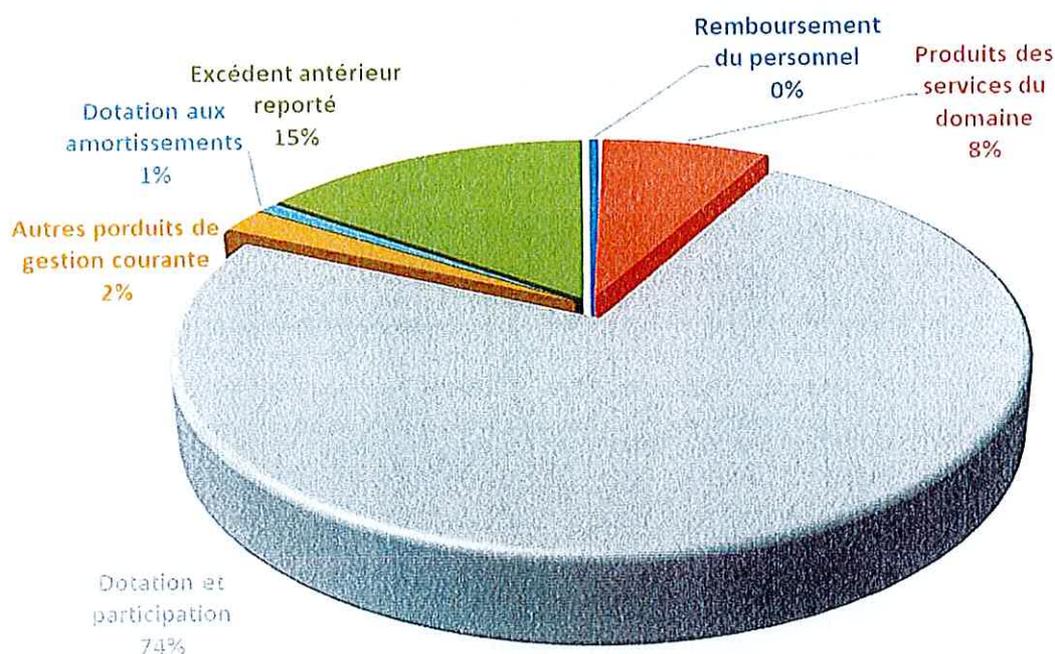
Le remboursement des intérêts des emprunts s'élève à 42 800 € et 1 700 € sont prévus pour les frais de dossier de l'emprunt de 1 025 000 € inscrit au budget.

❖ Chapitre 42 Dotations aux provisions

Le crédit porté au compte 6811 Dotations aux amortissements et immobilisations est de 929 740 €. Il est destiné à alimenter en recettes la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement : 13 019 768.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement sont constituées par :

L'excédent net antérieur reporté (002) pour un montant de 1 947 582 €, correspond au fonds de roulement qui permet d'éviter de recourir à une ligne de trésorerie. Il permet de fonctionner environ 60 jours.

❖ **Chapitre 013 : Atténuation de charges pour un montant de 57 311 €**

Les recettes inscrites à ce chapitre correspondent à l'estimation des remboursements des arrêts de travail de la part de notre assurance.

❖ **Chapitre 70 : Produits de services pour un montant de 988 000 €**

Les recettes du compte 7088 sont basées sur les tonnages 2022 ainsi que sur les prix de reprise de fin d'année 2022.

Flux	Tonnages	Prix fin d'année	TOTAL
Acier	185	140,40 €	26 037,82 €
Alu	17	766,99 €	13 038,83 €
5,02	1260	46,09 €	94 500,00 €
Verre	3401	28,30 €	96 248,30 €
5,03	67	15,00 €	998,18 €
Plastiques	546	486,00 €	265 244,66 €
1,11 Collecte	887	156,00 €	138 372,00 €
1,11 Déchetteries	175	- €	- €
1,05	620	84,00 €	52 049,45 €
TOTAL	7157	95,91 €	686 489,25 €
Ferrailles Déchetterie	716	160,00 €	114 560,00 €
Cartons 1,05 Déchetteries	427	50,00 €	21 350,00 €
Batteries	11	500,00 €	5 500,00 €
Régularisation VA S1/2023			50 000,00 €
TOTAL	8311		877 899,25 €

Inscription vers BP 2023 : 878 000€

Les recettes inscrites au compte 70613 sont constituées essentiellement des prestations de services et ventes de cartes de déchetterie à hauteur de 110 000€.

❖ Chapitre 74 : Dotations et participations pour un montant de 9 647 465 €

Les recettes au compte 74752 proviennent essentiellement des contributions des communautés de Communes et Communauté d'Agglomération membres représentant 76 % des recettes réelles de fonctionnement soit 8 296 065 €

Elles sont également composées au compte 7478 de l'ensemble des soutiens des REP pour un montant estimé de 1 351 400 € dont la répartition est la suivante :

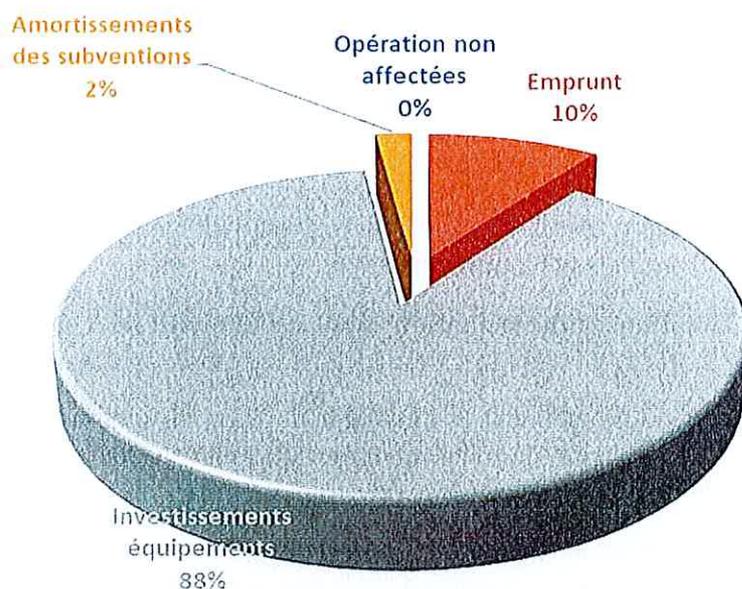
CITEO	1 218 500,00 €
Refashion	8 600,00 €
OCAD3E	56 000,00 €
Eco Mobilier communication	300,00 €
Eco Mobilier 2023	68 000,00 €
TOTAL	1 351 400,00 €

❖ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante pour un montant de 264 800 €**
 Ces recettes correspondent notamment à la participation des agents sur les chèques déjeuner et à la convention avec la ville de Laon ainsi qu'à la participation des usagers pour l'amiante.

❖ **Chapitre 42 : Amortissement des subventions d'équipements pour un montant de 114 610 €**
 Ce crédit provient de la section d'investissement.

Dépenses d'investissement : 3 908 210 € (5 590 613 € inclus RAR)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses d'investissement sont votées par opération :

- Opérations non affectées
- Collecte du verre
- Aménagement de l'ancienne décharge
- Collecte sélective
- Acquisition matériel de bureau et matériel informatique
- Déchetteries
- Complexe
- Communication

➤ Prévention

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

❖ **Opérations non affectées et écritures d'ordre pour un montant de 661 110 € comprenant :**

- L'amortissement des subventions d'investissement sur les biens amortis : 114 610 €
- Le remboursement du capital de la dette d'un montant de 546 500 €

Equipements et travaux 2023

OPERATIONS	Coûts previsionnel 2023
Collecte du verre	217 000,00 €
Conteneurs à verre	47 000,00 €
Tracteur routier	170 000,00 €
Ancien Centre d'enfouissement technique	2 000,00 €
Pompe de relevage	2 000,00 €
Collecte sélective	180 000,00 €
Bacs de collecte	150 000,00 €
Echanges moteurs, boites de vitesses, autres	30 000,00 €
Déchetteries	771 700,00 €
Bennes de déchetterie	48 000,00 €
Camion amplyrol	250 000,00 €
Borne à huile minérale	4 900,00 €
Dalle béton	8 000,00 €
Gardes corps	6 000,00 €
Panneaux signalétiques déchets	19 800,00 €
Projecteurs LED	30 000,00 €
Radiateurs	5 000,00 €
Travaux de déchetterie	400 000,00 €
Complexe	989 400,00 €
Sièges ergonomiques	6 300,00 €
Utilitaire d'occasion	27 000,00 €
Site internet	10 000,00 €
Radiateurs	5 400,00 €
Armoire sécurisée	1 500,00 €
GPS	46 800,00 €
Dalle carburant	6 400,00 €
Armoires entretien et vestiaire	3 000,00 €
Divers outillages atelier	5 000,00 €
Travaux énergétiques complexe	878 000,00 €
Communication	1 500,00 €
Renouvellement license	1 500,00 €
Prévention	1 074 000,00 €
Composteurs	1 074 000,00 €
Informatique et matériels de bureau	11 500,00 €
Ordinateurs	10 000,00 €
vidéo projecteur	1 500,00 €
TOTAL	3 247 100,00 €

Les restes à réaliser reportés s'élèvent à 1 682 403 €.

La maîtrise de la dette

7.06 % de la contribution versée en 2023 par habitant seront destinés au paiement de l'annuité

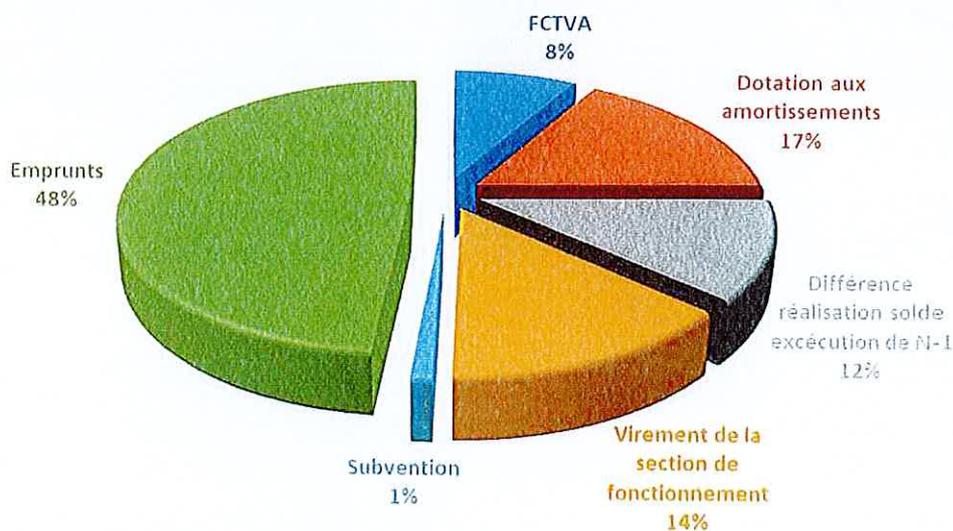
	Capital	Intérêt	Annuité	Coût / habitant	Capital restant du
2023	546 425,35 €	42 728,86 €	589 154,21 €	6,71 €	2 526 360,15 €
2024	491 468,53 €	34 221,58 €	525 690,11 €	5,99 €	2 149 504,36 €
2025	485 502,95 €	27 619,46 €	513 122,41 €	5,85 €	1 779 427,51 €
2026	487 895,76 €	20 824,98 €	508 720,74 €	5,80 €	1 154 578,61 €
2027	404 967,47 €	13 872,11 €	418 839,58 €	4,77 €	1 029 906,08 €
2028	299 241,36 €	8 760,23 €	308 001,59 €	3,51 €	730 832,61 €
2029	174 394,21 €	6 233,31 €	180 627,52 €	2,06 €	556 607,47 €
2030	176 417,17 €	4 210,35 €	180 627,52 €	2,06 €	380 360,55 €
2031	121 003,44 €	2 132,31 €	123 135,75 €	1,40 €	259 528,56 €
2032	56 316,65 €	1 686,81 €	58 003,46 €	0,66 €	203 318,65 €
2033	41 236,78 €	1 346,30 €	42 583,08 €	0,49 €	146 746,88 €
2034	41 580,11 €	1 002,97 €	42 583,08 €	0,49 €	105 252,87 €
2035	41 926,31 €	656,77 €	42 583,08 €	0,49 €	63 143,38 €
2036	42 275,37 €	307,71 €	42 583,08 €	0,49 €	21 225,55 €
2037	10 623,82 €	21,95 €	10 645,77 €	0,12 €	10 623,82 €
TOTAL	3 421 275,28 €	165 625,70 €	3 586 900,98 €		

2024	525 690,11 €	5,99 €	2 149 504,36 €
Emprunts contractés 1 690 000 €	160 000,00 €	1,83 €	3 839 504,36 €
TOTAL	685 690,11 €	7,82 €	

2025	679 690,11 €	7,78 €	3 839 504,36 €
Emprunts à venir 1 025 000 €	149 000,00 €	1,71 €	4 879 504,36 €
TOTAL	828 690,11 €	9,49 €	

Recettes d'investissement : 3 844 108 € (5 590 613 € inclus RAR)

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Les recettes de la section d'investissement sont prévues comme suit :

- Remboursement du fonds de compensation de la TVA pour 454 000 € soit 12 % des recettes
- Solde d'exécution N-1 pour 659 038 € soit 17 %
- Virement de la section de fonctionnement de 776.330 € soit 20 %
- Provisions aux amortissements de 929 740 € soit 24 %
- Emprunt de 1 025 000 € soit 27%

Le rapport relatif au budget primitif 2023 présenté par Monsieur Le Président est soumis à la discussion du Comité Syndical.

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **D'adopter** le budget primitif 2023.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-7 Application de la fongibilité des crédits pour le BP 2023 (M57)

Considérant que le Comité Syndical du SIRTOM a adopté par la délibération n°15-2022 en date du 6 avril 2022, la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget du SIRTOM,

Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur Le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après avis favorable des membres du Bureau, **Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide

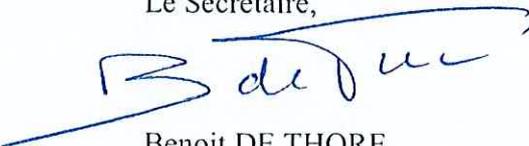
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section,
- **De donner** tous pouvoirs à Monsieur Le Président ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-8 Tarifs des déchets collectés dans le cadre des conventions de prestations de service pour 2023

Le SIRTOM du Laonnois collecte certains organismes dans le cadre des conventions de prestations de services. Il est nécessaire de répercuter l'augmentation du traitement des déchets impactée notamment par la hausse importante de la Taxe Générale sur les activités polluantes subie en 2023.

Aussi, il convient d'adopter les tarifs correspondants pour 2023.

	Ordures Ménagères Résiduelles (Déchet non dangereux en mélange) Collectés (en m3)	Prix à la tonne des OMR (Déchet non dangereux en mélange) (1)	Emballages /Papiers Monoflux Collectés (en m3)	Prix à la tonne des déchets verts apportés (1)	Coût horaire de la collecte du marché hors traitement
Prix proposé HT pour 2023	97.62 €	115.50 €	30.25 €	31.56 €	46.72 €/heure
TVA à 10 %	8.82 €	11.55 €	3.03 €	3.16 €	
Prix en € TTC	107.38 €	127.05€	33.28 €	34.72 €	
<i>Rappel Tarif 2022</i>	<i>97.01 € TTC</i>	<i>114.77 TTC</i>	<i>33.28 € TTC</i>	<i>33.09 € TTC</i>	<i>46.72 € TTC</i>

(1) Les tickets de pesés seront fournis par l'utilisateur du service pour chacun des passages effectués.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter pour l'année 2023 le prix des sacs jaunes à 1.67€ HT à la place de 1.61 HT par rouleau de 25 sacs soit au prix coûtant.

Ces tarifs s'appliquent au 1^{er} janvier 2023.

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

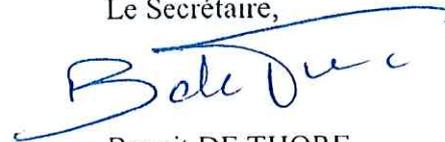
- **Décide** l'application des tarifs au 1er janvier 2023, selon le tableau et éléments ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes, avenants et toutes pièces subséquentes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-9 Augmentation des tarifs des cartes de déchetterie prépayées artisans, commerçants, associations et administrations au 1^{er} mai 2023

Il est nécessaire de répercuter l'augmentation importante des tarifs du traitement des déchets consécutive notamment à la hausse significative de la Taxe Générale sur les activités polluantes subie en 2023.

	Prix à la tonne HT 2017	Prix à la tonne HT 2021	Prix à la tonne HT 2022	Prix à la tonne HT 2023
Encombrants	75,00 €	97,00 €	109,86 €	129,94 €
Bois	31,50 €	35,00 €	36,00 €	37,58 €
Gravats	2,80 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €
Déchets verts	24,35 €	22,60 €	28,51 €	31,56 €
Prix moyen	33,41 €	38,71 €	43,66 €	49,83 €
		augmentation 15,80%	augmentation 12,80%	augmentation 14,15%

Base de calcul :

Type de véhicule	CU	Volume
VL et VL Fourgonnette	580 kg	2 m ³
Fourgon	1115 kg	10 m ³
Camion de - de 3T5	1300 kg	11,5 m ³

Prix des cartes passage unique en se basant sur le prix à la tonne

Type de véhicule	cout 2021 ht	cout 2021 ttc	cout 2022 ht	cout 2022 ttc	cout 2023 ht	cout 2023 ttc
VL et VL Fourgonnette	22,45 €	24,70 €	25,32 €	27,85 €	28,90 €	31,79 €
Fourgon	43,16 €	47,48 €	48,68 €	53,55 €	55,56 €	61,12 €
Camion de - de 3T5	50,32 €	53,09 €	56,76 €	62,44 €	64,78 €	71,26 €

Prix des cartes 10 passages en se basant sur le prix à la tonne

Type de véhicule	cout 2021 ht	cout 2021 ttc	cout 2022 ht	cout 2022 ttc	cout 2023 ht	cout 2023 ttc
VL et VL Fourgonnette	224,52 €	246,97 €	253,20 €	278,52 €	289,01 €	317,92 €
Fourgon	431,62 €	474,78 €	486,80 €	535,48 €	555,60 €	611,16 €
Camion de - de 3T5	503,23 €	530,91 €	567,60 €	598,82 €	647,79 €	683,42 €

Tarifs Actuels

Type de véhicule	1 passage	10 passages
VL et VL Fourgonnette	19,00 €	172,00 €
Fourgon	40,00 €	355,00 €
Camion de - de 3T5	53,00 €	477,00 €

Tarifs proposés (avec augmentation de 14,5%)

Type de véhicule	1 passage	10 passages
VL et VL Fourgonnette	22,00 €	197,00 €
Fourgon	46,00 €	406,00 €
Camion de - de 3T5	61,00 €	546,00 €

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide :

- **D'adopter** les tarifs proposés ci-dessus à compter du 1er Mai 2023
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

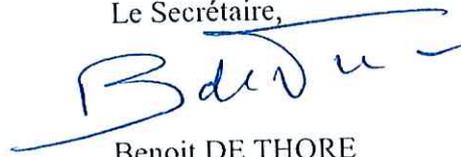
Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit DE THORE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-10 Tarifs 2023 des prêts d'équipements dans le cadre d'une éco-manifestation

Il est proposé de maintenir le prix des potences en cas de non-restitution ou détérioration à 89€. Les cendriers sur pieds non restitués ou détériorés seraient maintenus quant à eux à 5€ pièce.

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- **Décide** le maintien des tarifs au 1er janvier 2023 selon la proposition ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes, avenants et toutes pièces subséquentes.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

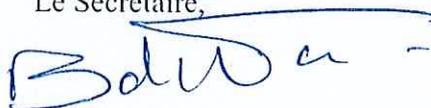
Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit DE THORE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-11 Tarifs 2023 du service de broyage de branchages aux communes

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Comité Syndical a décidé de fixer les tarifs de broyage de branchages aux communes pour les déchets des services municipaux comme suit

Les tarifs en vigueur sont les suivants :

-0,69 € HT par kilomètre parcouru soit 0,76 € TTC/km

-35.40 € HT par heure de broyage (main d'œuvre comprise), soit 38,94 TTC/heure.

Monsieur Le Président propose de maintenir comme antérieurement les tarifs ci-dessus pour l'année 2023.

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

- **De maintenir pour 2023 les tarifs** du service broyage de branchages aux communes pour les déchets des services municipaux, et par conséquent
- **De maintenir** le tarif du service du déplacement du camion et du broyeur au départ et au retour du siège social du SIRTOM à 0,69 € HT/km soit 0,76 € TTC/km,
- **De maintenir** le tarif des frais du service du broyage comprenant notamment la main d'œuvre à 35,40 € HT/heure de broyage soit 38,94 € TTC/heure de broyage.
- **Autorise** Monsieur Le Président à signer les conventions correspondantes, avenants et toutes pièces subséquentes.

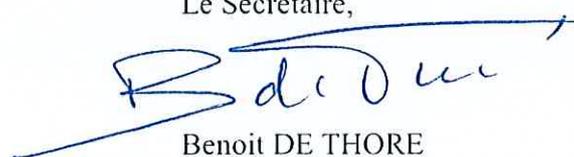
Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire,



Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-12 Projet d'avenant n°5 à la convention pour l'accès en déchetterie de Crépy des habitants de Brie, Fourdain, Saint Nicolas aux Bois et Monceau Les Leups

Par délibération en date du 5 décembre 2018, le Comité Syndical a délibéré pour permettre aux habitants de Fourdrain, Brie et Saint Nicolas aux bois d'accéder à la déchetterie de Crépy par le biais d'une convention à signer avec la Communauté d'Agglomération de Chauny Tergnier La Fère (CACTLF).

Par délibération du 27 juin 2019, le Comité Syndical a décidé la signature d'un avenant permettant aux habitants de Monceau Les Leups d'utiliser également les services de la déchetterie de Crépy.

La convention se renouvelle tacitement, mais prévoit que le montant de la participation soit réexaminé chaque année.

L'avenant à venir a pour objet la participation de la CACTLF au fonctionnement de la déchetterie de Crépy pour 2023, qu'il est proposé de fixer à 15.07€ HT soit 16.58€ TTC, sur la base de la matrice ComptaCoût 2021.

Après avis favorable des membres du Bureau, le Comité Syndical après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

Décide

D'établir la participation de la CACTLF pour l'accès en déchetterie de Crépy au titre de 2023 à 15.07 € HT par habitant soit 16.58 € TTC.

Autorise Monsieur Le Président à rédiger et signer l'avenant n°5 à la convention ainsi que toute pièce ou tout acte subséquent.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAYE

Le Secrétaire,


Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-13 Délégation de signature au Président pour dépôt de dossiers d'appels à projets CITEO concernant les déchets nomades et abandonnés.

Aujourd'hui, 51% des Français trient systématiquement tous leurs emballages en tous lieux - 91% affirment le faire régulièrement comme une pratique de leur consommation responsable et plus de 9 sur 10 identifient le tri et le recyclage comme une priorité environnementale. Il est donc primordial que les dispositifs de tri se développent dans l'ensemble des lieux de consommation nomade afin d'assurer la continuité du geste de tri, indispensable à son développement comme au renforcement de l'habitude de tri.

Dans ce contexte, la loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire) a fixée pour objectif la généralisation, d'ici au 1er janvier 2025, de la collecte séparée dans l'espace public pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer.

Ainsi, CITEO prévoit d'accompagner financièrement le déploiement des dispositifs de tri hors foyer ainsi que la récupération de la part recyclable des déchets abandonnés par l'intermédiaire d'appels à projets.

La gestion des dépôts sauvages et des corbeilles de rue étant de la compétence des communes, le SIRTOM du Laonnois propose d'être porteur de projets auprès de CITEO afin d'accompagner l'ensemble des mairies à déployer les nouveaux dispositifs. Des appels à projets seront donc déposés sur les sujets du tri hors foyer ainsi que sur les déchets abandonnés.

En application des articles L5211-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer pour la durée de son mandat certaines de ses attributions au Bureau ou au Président afin de faciliter la bonne marche de l'administration, à charge pour le Président d'en rendre compte au Comité Syndical.

Il est proposé que le Comité Syndical autorise Monsieur Le Président :

- A répondre aux futurs appels à projets CITEO concernant les déchets nomades et abandonnés.
- A rédiger et de signer les dossiers correspondants ainsi que tous les actes, contrats, conventions et pièces s'y rapportant et subséquents, ainsi que leurs avenants.

Après avis favorable des membres du Bureau, **le Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

Décide :

D'adopter la délégation telles que proposée.

Autorise Monsieur Le Président :

- **A répondre** aux futurs appels à projets CITEO concernant les déchets nomades et abandonnés.
- **A rédiger et de signer** les dossiers correspondants ainsi que tous les actes, contrats, conventions et pièces s'y rapportant et subséquents, ainsi que leurs avenants.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELHAYE

Le Secrétaire



Benoit DE THORE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-14 Délégation de signature au Président pour les conventions de partenariat avec les associations, collèges et lycées

L'association d'Education Populaire, L'Aontraide, espace culturel autogéré, se donne pour mission d'être un lieu d'innovation et d'expérimentation sociale, culturelle et écologique. Il s'agit d'encourager les échanges de savoirs et de savoirs faire et de développer des activités pédagogiques éducatives, écologiques et culturelles.

Depuis 2 ans, L'Aontraide développe des actions régulières et des rencontres pour sensibiliser ses adhérents contre le gaspillage, promouvoir le zéro déchet et donner une seconde vie aux déchets.

C'est pour cette raison qu'un partenariat entre cette association et le SIRTOM du Laonnois est envisagé, sous la forme d'une expérimentation à la déchetterie de LAON, pour le réemploi de livres, CD et DVD voués initialement à la déchetterie.

D'autres partenariats sont en cours et pourront être mis en place avec des associations, collèges et lycées.

En application des articles L5211-10 et L5711-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut déléguer pour la durée de son mandat certaines de ses attributions au Bureau ou au Président afin de faciliter la bonne marche de l'administration, à charge pour le Président d'en rendre compte au Comité Syndical.

Il est proposé que le Comité Syndical autorise Monsieur le Président :

- A rédiger et signer les conventions à intervenir et toutes pièces s'y rapportant ou subséquentes, ainsi que leurs avenants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 31 voix POUR, 0 voix contre et 0 abstention :

Décide :

D'adopter la délégation telles que proposée.

Autorise Monsieur Le Président :

- **A rédiger et signer** les conventions à intervenir et toutes pièces s'y rapportant ou subséquentes, ainsi que leurs avenants.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit DE THORE





**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leully 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 30 mars 2023

Date d'affichage : 30 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :
Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Mesdames LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs DE THORE Benoit, BERTELLOT Pierre, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, BOURGEOIS Louis, RIVIERE Harry.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde:

Mesdames DEHOVE Claude, SECLIER Valérie, CAUJOLLE Sandrine, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, NORMAND Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon:

Messieurs LECOMTE Jacques, MAQUIN Philippe, LAMBERT Christian.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe.

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames BALITOUT Jacqueline, TOKARSKI Marie Pierre, Messieurs HARANT Georges, CARLIER Rémi, MALJEAN Denis, CHARLES Gérard, FRAISE Mathieu, BUDA François, MONTCOURTOIS Gilbert, PIERRE Dominique, DRAGON Nicolas.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame HERMET LEBEAUX Geneviève, Messieurs DAME Marc, HIVERLET Sébastien, BRIQUET Fabrice, FRANQUE Sébastien.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames BAS Betty, MONCOURTOIS Janine, RAVAUX Martine, BERNARD Evelyne, Messieurs MESSIEUX Lionel, LE GOUELLEC Jean-Marc LORAIN Alain.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DELPECH Nadège, LARDE Marie France, LEGRAND Estelle, RABEUF Monique, Messieurs CAUX Patrick, PORTAS Jacques, MORLET Vincent, PERNAUD Guy, KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Madame Fabienne WAST, Directrice Générale, Monsieur Sébastien DEHOVE, agent de gestion financière, budgétaire et comptable et Madame Maddison GIERA, assistante administrative.

Monsieur DE THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 31

Quorum :28

Nombre de votants : 31

06042023-15 Renouvellement de l'affectation des véhicules de services

En raison des contraintes liées à leurs missions et activité professionnelles justifiant des déplacements sur un large périmètre comprenant notamment 11 sites, certains agents disposent, en l'occurrence la Directrice depuis son recrutement ainsi que le Responsable d'exploitation, d'un véhicule de service avec remisage à leur domicile. L'utilisation privative du véhicule se résume au strict minimum, aux trajets domicile-travail, les transports en commun étant de plus inexistantes.

Par ailleurs, d'autres agents, pour des raisons de praticité, sont occasionnellement autorisés à remiser un véhicule de service à leur domicile, notamment la veille de formation, ou pendant les périodes d'astreintes.

Or, l'article 34 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique a créé une nouvelle disposition du code général des collectivités territoriales qui introduit une délibération annuelle en la matière,

Vu les articles L5711-1, L5211-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 2 avril 2015, autorisant l'affectation des véhicules de services à certains agents,

Vu les délibérations du Comité Syndical en date des 02 avril 2016, 13 avril 2017, 12 avril 2018 et 10 avril 2019, 5 mars 2020, 14 avril 2021, 6 avril 2022 renouvelant cette autorisation,

Considérant qu'il a lieu de prendre une délibération annuelle,

Après avis favorable des membres du Bureau, **Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré, par 31 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Décide :

- **D'autoriser** Madame Fabienne WAST, et Monsieur David COLOMBO à disposer d'un véhicule de service et de remiser celui-ci à leur domicile
- **D'autoriser** d'autres agents pour des raisons de praticité, à disposer d'un véhicule de service et de remiser celui-ci à leur domicile, notamment la veille de formation, ou pendant les périodes d'astreintes.
- **D'autoriser** Monsieur Le Président à prendre et à signer tout acte ou pièce subséquents

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoit DE THORE

